

Département du Loiret – Arrondissement d'Orléans – Canton de Sully sur Loire
COMMUNE DE GERMIGNY DES PRES
Compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2019

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
BERTHON Patrick	AE	GUYONNET Jean Pierre	AE	THION Denis	X
BOULLIER Jean Pierre	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THUILLIER Philippe	X
CHEVALLIER Philippe	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X
DUBUC Gérard	AE	PERONNET Mireille	X		
GESSAT Gilbert	X	SCHEEPERS Annick	AE		

Absents excusés; BERTHON Patrick (pouvoir à BOULLIER Jean Pierre), DUBUC Gérard, Jean-Pierre GUYONNET (pouvoir à GESSAT Gilbert), SCHEEPERS Annick (pouvoir à PERONNET Mireille).

Secrétaires de séance : *Gilbert Gessat, Denis Thion*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation de 2 secrétaires de séance :
2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2019
3. Réunions extérieures
 - Communauté de Communes Val de Sully
 - i. Conseil communautaire du 3 septembre
 - Présentation DDT sur les digues de Loire
Dans le Loiret, les EPCI ont conventionné avec l'Etat pour déléguer la gestion des systèmes d'endiguement. La DDT du Loiret assure la gestion des digues jusqu'en janvier 2024 pour le compte de la Communauté de communes du Val de Sully sur le territoire de laquelle elles sont implantées. Il est à noter que sur la commune de Germigny des Prés, 110 mètres de digues appartiennent à des propriétaires privés qu'il faudra inclure dans le plan de gestion (sous forme de convention).
 - Non reconduction de la convention avec le SICTOM pour le recouvrement des factures par la communauté de communes. Le Conseil communautaire avait décidé d'adopter le régime dérogatoire relatif au financement des ordures ménagères, et de percevoir à compter du 1er janvier 2017, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères en lieu et place du SICTOM. Ce régime dérogatoire avait été adopté afin d'avoir un meilleur coefficient d'intégration fiscal, et de bénéficier ainsi d'une dotation d'Etat plus élevée. Néanmoins, cela engendre des problèmes de gestion, de clarté et l'impact financier positif escompté n'a pas été démontré.
 - Présentation du rapport d'activité du centre aquatique qui met en évidence pour l'année 2018, une bonne fréquentation avec 110 000 entrées.
 - Cession d'un bâtiment sur la ZA de la Jouanne à la société Mercier. La société Mercier Industrie, implantée sur la ZAE de la Jouanne à Ouzouer-sur-Loire depuis de nombreuses années, a souhaité acquérir un bâtiment situé sur cette même zone, suite au départ de la société SPIE courant septembre 2019.
 - ii. Siris: Les membres se sont réunis le 16 septembre dernier pour discuter du manque de personnel encadrant et de la difficulté à trouver des personnes avec des temps de travail peu importants. On note 231 enfants à St martin d'Abbat et 48 à Germigny des

Prés. Les repas sont livrés par la Sté API dans les deux écoles et un appel d'offres sera travaillé avec le département. D'autre part, la convention pour le projet numérique est en cours de signature. Dès son retour, un devis réactualisé sera demandé pour commander le matériel dont les écoles ont besoin. La date du prochain conseil école est prévue le 7 novembre.

- iii. SEA: Monsieur Thion fait part des relevés GPS des bouches à clés et des vannes du réseau. La bêche (réserve qui complète le château d'eau) a été nettoyée récemment.

4. Commissions travaux:

- i. les travaux de sécurité du carrefour du moulin ont démarré le 16 septembre dernier pour une durée de 4 semaines environ. La résine sera appliquée à la fin des travaux. Il est proposé au Conseil Municipal de refaire également l'enrobé sur la partie de la rue du moulin en mauvais état (soit environ 300 m²) et de remettre à niveau les accotements pour un montant de 6 000 € HT. Une demande de fonds de concours auprès de la CCVdS sera faite. Délibération 2019-38.
- ii. Isolation du secrétariat de la mairie: Monsieur le Maire propose le remplacement des fenêtres et portes du rez de chaussée du secrétariat de mairie en intégrant une issue de secours et le double vitrage.
- iii. Travaux de mise en sécurité chemin de Guinand: création d'un passage busé sous chaussée. L'entreprise Bonneau SARL interviendra fin septembre pour un montant de 1690.00 € HT.

5. Divers:

- Redevance d'occupation du domaine public et d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz pour un montant de 182.00 €. Délibération 2019-37
- Bibliobus: il s'installera une fois par mois le 4ème jeudi du mois à partir de septembre de 16h30 à 18h sur la place de la mairie. Des flyers sont distribués dans les écoles étant donné que l'offre de démarrage s'adresse aux enfants.
- Monsieur Boullier signale que des arbres poussent sur les banquettes créées dans la Bonnée alors qu'il était convenu avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée qu'un entretien régulier éviterait ce problème. Il recontactera le SIMBB.
- Monsieur Chevallier demande quelle est la classe énergie attribuée au logement communal suite aux travaux effectués.
- Monsieur Chevallier informe l'assemblée que la rue des Ruets est traversée à vive allure par les usagers.
- Madame Peronnet demande que l'entretien des haies et ronces au niveau du pont de la Rte de St Benoit soit effectué afin de pouvoir dégager la vue sur les arches du pont.
- Monsieur Hemelsdael demande qu'un deuxième passage pour faucher les fossés soit prévu. Il est envisagé début octobre. Par ailleurs, suite au passage de début d'année pour demander aux riverains d'entretenir leurs haies, arbres débordant sur le domaine public, il sera vérifié si cet entretien a été fait (il semblerait que seulement 30% ait été réalisé par les riverains)
- Monsieur Chevallier demande si l'employé technique entretiendra la bande de fuchsia Rte de St Martin. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.
- Madame Peronnet demande un retour de l'atelier PIED équilibre dont la première séance s'est déroulée mardi 17 septembre dernier. Le premier cours comptait 3 personnes (sur 9

inscrites). Monsieur Gessat déplore qu'aucune personne du CCAS ne soit venue accueillir l'animatrice.

- SPANC: Monsieur Gessat est étonné que le SPANC ne soit plus géré par une personne de la communauté de Communes Val de Sully mais par le groupe Suez Eau France à Montargis. Mr Le Maire indique que le mode de gestion par Délégation de Service Public avait été annoncé (Conseil Municipal du 24 mai 2018)
- Achat d'un triporteur à la communauté de Communes: Monsieur Gessat est interloqué par l'achat d'un triporteur et de son utilité. Madame Peronnet explique qu'il s'agit d'une démarche de communication, d'un outil supplémentaire pour accueillir et aller à la rencontre des touristes.
- Les tarifs communaux votés au conseil municipal du 28 août dernier. Monsieur Gessat informe les membres qu'il n'a pas eu de retour des tarifs votés. Les tarifs sont affichés en mairie au secrétariat.
- Panneaux sur l'espace du Grand Clair: Monsieur Gessat ne comprend pas pourquoi des panneaux « d'interdiction de fumer » et « d'obligation du port du casque » doivent être installés près des structures. Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit de mesure de sécurité. Monsieur Gessat répond qu'il serait avant tout nécessaire d'annoncer l'espace du Grand clair par un panneau pour en situer le lieu. Monsieur le Maire en profite pour expliquer qu'il sera inclus dans le projet d'identification des parkings dans le bourg.
- Monsieur Gessat demande que des n° de rue soient apposés pour identifier le foyer rural et l'atelier communal.
- Monsieur Gessat demande pourquoi il est désormais demandé aux personnes louant la salle des fêtes de ne laver le carrelage qu'avec de l'eau (sans produit de nettoyage)
- Monsieur Thion informe l'assemblée que le bus garé sur le parking poids lourd gêne les manœuvres des poids Lourds qui souhaiteraient se garer. La municipalité prendra contact avec la personne pour envisager d'occuper une autre place sur le parking.
- Eclairage de l'église: il est à noter que l'éclairage de l'oratoire a fonctionné depuis le passage de l'entreprise Isi Elec et ne fonctionne plus à ce jour. Monsieur le Maire se charge de les recontacter.

Séance levée à 21h 28